

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 505

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 81 par les mots :

« notamment pour lutter contre le gaspillage de ressources alimentaires liés aux carences de moyens logistiques et de stockage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se justifie par lui-même.